



## Demande de recouvrement après un achat

Par **gintofufu**, le **08/07/2011** à **22:03**

Bonjour,

j'ai acheté un canapé auprès d'une société en juillet 2009, je leur avais payé la moitié, le jour de la livraison je me suis acquittée du reste mais ils ont perdu le chèque.

Aujourd'hui et ce suite à plusieurs échanges par mail, ils me réclament le restant, le leur dois-je après 2 années passées?

Quelles sont mes recours, il est question de 695€ mais ils font un geste à 300€.

Merci de votre aide

Par **corimaa**, le **08/07/2011** à **23:22**

Bonsoir, bien sur que vous devez leur régler la totalité du canapé. Ils ont bien rempli leur contrat en vous livrant le canapé, vous devez remplir le votre en le réglant.

En plus, vous tombez sur des gens vraiment très accommodants, ils vous proposent de réduire la somme restant due de 695 euros à 300 euros ! En gros, ils vont juste rentrer dans leur argent sans se faire aucun bénéfice.

En fait, quand on fait un chèque, c'est comme une reconnaissance de dette, le montant du chèque doit être disponible sur votre compte. En voyant que ce chèque n'avait pas été débité, vous auriez dû prendre contact avec eux et leur demander ce qu'il en était, et ce montant est censé être encore sur votre compte.

Avant de refaire un chèque, il faut leur demander une lettre de désistement sur le chèque

precedent, en esperant que vous en avez encore la souche afin de lui communiquer le numero de cheque